FONDATION
COMMUNAUTAIRE
D'OTTAWA

investir pour le bien

POLITIQUE

EXAMEN DU RENDEMENT ET RÉMUNÉRATION DU PDG

Énoncé

Le PDG doit rendre des comptes au Conseil d'administration dans son ensemble pour ce qui est du leadership et de la vision dont il fait bénéficier la FCO, tout en veillant à ce que la l'organisation, de par sa culture, soit tournée vers l'extérieur, en mode amélioration continue et axée sur les résultats.

Le PDG est responsable de la planification, de la dotation en personnel et de la direction de la FCO, de même que des résultats obtenus par l'organisation. Son rendement dans ces secteurs de responsabilité est revu annuellement à la lumière des critères énoncés dans la description de travail.

Le Comité de gouvernance s'assure que le processus d'examen est mené par le Conseil d'administration ou la (les) personne(s) désignée(s) à cette fin. Au terme de l'examen, la rémunération du PDG est fixée pour l'année suivante. Le PDG n'est pas présent quand le Conseil d'administration examine son rendement et sa rémunération.

ENTRÉE EN VIGUEUR INITIALE: 28 mai 1998
DERNIER EXAMEN OU DERNIÈRE RÉVISION: février 2018
PROCHAIN EXAMEN: février 2023

75, rue Albert, bureau 301, Ottawa (ON) K1P 5E7 • tél.: 613-236-1616 • téléc.: 613-236-1621 • info@ocf-fco.ca • www.ocf-fco.ca